



Association de loi 1901
44 Avenue Berthelot 69007 Lyon
06 08 25 37 35

Colonie Ekoloscience – La Science en s’amusant !

Bonjour !

Merci de l’intérêt que vous portez pour notre association et nos séjours !

Ekoloscience est une association à but non lucratif dont le but est d’organiser des séjours de vacances (agrées par Jeunesse & Sport) pour enfants autour des sciences et de l’environnement.

L’association est laïque, et ne dépend d’aucun dogme quel qu’il soit.

En juillet 2010, nous organisons 2 séjours (du 05/07 au 16/07 et du 19/07 au 30/07) dans le Jura. Au programme pendant 12 jours, une multitude d’activités détonantes autour de la science (lancement de fusées, réaction chimiques, inventions...) et de l’environnement (le cycle de l’eau, l’effet de serre, le compost...).

Nos principaux objectifs :

- Créer un espace de sécurité physique et affective pour les enfants, dans lequel ils pourront participer activement, proposer, créer... etc
- Permettre aux enfants de découvrir la vie en collectivité et de s’y épanouir en tant qu’individu tout en intégrant les contraintes qui y sont liées.
- Faire prendre conscience aux enfants des enjeux actuels, citoyenneté, développement durable...etc

Pour cela, nous disposons d’un encadrement qualifié et nombreux (1 directeur et 3 animateurs diplômés pour 16 enfants, dont un animateur spécialisé en science pour enfants) permettant de garantir la sécurité physique et affective des enfants, et de bonnes conditions de travail pour l’équipe.

Pendant 2 semaines, les enfants seront plongés dans un lieu en pleine nature, mangeront des repas équilibrés et constitués autant que possible de produits frais locaux et bio, achetés avec les enfants dans les coopératives.

Vous trouverez ci-joint la plaquette du séjour ainsi que le formulaire d’inscription comprenant toutes les informations pratiques à connaître.

Scientifiquement vôtre,

L’équipe d’Ekoloscience

Bulletin d'inscription

Le coût d'un séjour est de 600€ par enfant (transport non compris, 50€ au départ de Lyon ou de Paris).

L'inscription se déroule en plusieurs étapes :

1. Une préinscription en remplissant le formulaire ci-dessous et en l'envoyant à l'adresse suivante :
Ekoloscience – A l'attention de Florian PONT 44 Avenue Berthelot 69007 Lyon
2. Nous vous contacterons pour accuser réception et valider les informations.
3. L'inscription sera définitive dès réception de l'acompte de 25% du séjour soit 150€ à l'ordre d'Ekoloscience.
4. Vous recevrez ensuite un dossier d'informations avec notamment une fiche de renseignements sanitaires complète à nous retourner.
5. Le solde du séjour devra être réglé avant le premier jour.

Renseignements généraux

Nom du chef de famille : _____

Prénom : _____

Adresse complète : _____

Email : _____

Téléphone (joignable pendant le séjour): _____

1er enfant :

Nom de l'enfant: _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Date de naissance : _____

Choix du séjour

Du Lundi 05/07/2010 au Vendredi 16/07/2010

Du Lundi 19/07/2010 au Vendredi 30/07/2010

Autorisation des parents

Nous soussignés, après avoir pris connaissance des conditions générales des séjours ci jointe, déclarons y souscrire et autoriser notre enfant à participer au séjour, déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorisons le responsable du séjour à prendre, si besoins, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant. D'autre part, nous nous engageons à fournir le jour du départ, la fiche sanitaire accompagnée des certificats médicaux s'il y a lieu, à rembourser à l'association le montant des frais médicaux engagés pendant le séjour (voir conditions générales).

À..... le.....

Ecrire "Lu et approuvé" et signer

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



Inscription

Votre demande est enregistrée dès réception :

- de la fiche d'inscription dûment rempli
- du versement de l'acompte

Pour participer aux séjours Ekoloscience, votre enfant doit être adhérent de l'Association. L'adhésion de 12€ est comprise dans le prix du séjour et est valable pour une année du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Tarifs et prestations

Sont comprises dans le prix du séjour les prestations suivantes :

- l'hébergement
- les repas
- l'encadrement et les animations
- tout le matériel pédagogique et quotidien nécessaire

Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles animations (sorties, baignades...) non réalisées n'est possible.

Le séjour doit être payé en totalité 30 jours avant le départ sans que l'association n'ait à pratiquer de relance. L'association se réserve le droit d'annuler toutes inscriptions non réglées dans ces délais. Tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite.

Dans le cadre de vacances collectives, il n'est pas possible de se plier à toutes les exigences particulières,

notamment sur le plan alimentaire (viande hallal, régime végétalien ou végétarien...). Il est néanmoins possible d'assurer pour chaque enfant (à la demande écrite des parents au moment de l'inscription) la substitution de la viande de porc, il est en revanche impossible de remplacer la viande.

Conditions d'annulation

En cas de désistement de votre part quelle qu'en soit la raison :

Il sera retenu, en plus des 12€ d'adhésion :

- 5% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre plus de 60 jours avant le départ.
- 25% du montant total dans les mêmes conditions mais si le délai est de 60 à 30 jours
- 100% du montant total du séjour si le délai est inférieur à 30 jours.

Seul le forfait nourriture pourra vous être remboursé (8 euros/jour); il en sera de même pour tout séjour non terminé.

Sen cas d'annulation d'un séjour par notre association: l'association vous informera immédiatement et la totalité des sommes versées vous sera remboursée sans autre indemnité.

Assurance

L'association (dirigeants, membres et participants) est couverte par la MAIF :

- en accidents, rapatriement sanitaire, responsabilité civile (la responsabilité des parents peut être engagée sur les dommages causés par l'enfant)
- défense et assistance.
- les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts (prévoir des vêtements peu chers et peu salissants).

Perte et vol

En collectivité, il est possible qu'un enfant égare un objet personnel ou un vêtement, bien que l'équipe d'encadrement soit vigilant pour l'éviter.

L'association ne peut être tenue pour responsable et ne pourra pas assurer le remboursement des objets perdus (argent de poche, lunettes, portable...).

L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur les centres ne rentrent généralement pas dans ce cadre.

Argent de poche

L'argent de poche n'est aucunement indispensable en séjour. Si les parents décident d'en donner à leur enfant, il est fortement conseillé de le confier à l'équipe d'encadrement en début de séjour. L'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou vol.

Renvoi

En cas d'inadaptation au centre ou à la vie en collectivité, votre enfant pourra être renvoyé chez vous. Dans ce cas vous serez prévenu immédiatement afin d'organiser le retour de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué.

Soins médicaux

Pendant le séjour, l'association réalise les avances pour les frais médicaux suivants :

- visite chez le médecin
- médicaments

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenu par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.

